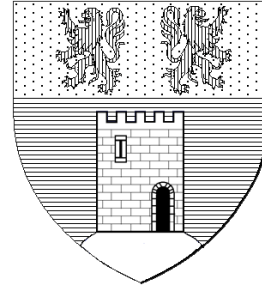


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme RIPERT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël.

M. MICHEL Cédric avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : Mmes MURAT Lou et IRÉNÉE Sandrine, M. RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 20 H en accueillant Marie-Pierre CALMES, Artiste chaupatière et Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes. Il présente les excuses de Cédric MICHEL empêché du fait du décès de son beau-père.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Isabelle RIPERT est désignée secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 JUILLET 2024

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les résultats des analyses d'eau sont bons.

Établi le : 25/10/2024

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire a participé à une rencontre entre la Région Sud et le PNR des Baronnies.

Une rencontre des Maires de la Vallée a été organisée par le Maire de Vers-sur-Méouge sur la problématique de la compétence « eau et assainissement ». Il semble que le dossier évolue favorablement auprès des députés et des sénateurs sans pour cela qu'à ce jour des décisions soient encore prises sur la modification du caractère obligatoire du transfert au 1^{er} janvier 2026.

Les Gorges de la Méouge sont fermées pour des travaux sur la commune de Salérans ce qui complique grandement la vie des habitants de la vallée.

Les compensations de taxes foncières s'élèvent à 162 € pour le foncier bâti et à 316 € pour le foncier non bâti.

La dotation pour les aménités rurales s'établit à 11 661 €.

3- COMPTE-RENDU DE LA TOURNEE CANTONALE

Les conseillers départementaux ont été reçus pour un point sur les subventions en cours, la présentation des projets et des demandes de subvention pour 2025.

Il leur a été rappelé l'importance pour la Commune de financer le projet de réhabilitation du « Café PAU » en 2025.

Le financement des logements communaux étant désormais possible depuis cette année, une demande de réhabilitation de la « Mutte » sera présenté au service Habitat du Département.

4- POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS

Ecurie SARLIN

Le chantier fait l'objet de difficultés perpétuelles par suite d'une étude géologique entachée d'erreurs. Plusieurs échanges rudes ont eu lieu avec Monsieur MINETTO et l'entreprise CHABOT attributaire du marché. Le chantier tarde à reprendre et la Commune a mis en instance le paiement des factures pour obtenir satisfaction. Éric GERNEZ, Architecte, est missionné pour lever les obstacles.

Terrain MICHEL

Dès la réouverture de la route le chantier de l'aménagement de la plateforme sera finalisé par Jérôme BERNARD.

5- MODALITES DE RESTITUTION DU TRAVAIL SUR L'HISTOIRE LOCALE CONDUIT PAR MARIE-PIERRE CALMES

Le projet a été réalisé en août 2022 par Marie-Pierre CALMES avec un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un gros travail photographique et audiovisuel auquel une très grande partie de la population a participé. Le rendu est attendu et parce qu'il s'agit d'un moment fort de l'histoire du village, il mérite une restitution à la hauteur.

Ce rendu a été impossible en 2023 en raison de graves problèmes familiaux rencontrés par Marie-Pierre.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

En 2024, des problèmes d'un autre ordre sont apparus rendant l'opération impossible.

La parole est donnée à Marie-Pierre CALMES qui expose l'historique des difficultés rencontrées avec le Luminaire dans l'organisation de cet évènement. Des échanges s'en suivent avec le Président du Luminaire.

Pour positiver et tendre vers une organisation optimum, il est décidé que :

- L'opération globale (mise en place et enlèvement compris) s'échelonne du 29 juillet au 20 août 2025.
- L'ouverture officielle de l'exposition est fixée au 4 août 2025.
- Elle figurera dans le programme des festivités 2025.
- Le vernissage aura lieu le samedi 9 août 2025.
- Le déroulement de l'exposition permettra la tenue de la messe du 15 août.
- Un comité de pilotage rassemblant Marie-Pierre CALMES, la Mairie et le Luminaire sera mis en place avec des points réguliers
- La Mairie pour ce qui la concerne désigne un référent pour suivre ce dossier en la personne de Christine CAPRON qui est aussi membre du Luminaire, en lien avec Yves BLANC qui supervisera l'appui technique.

6- BILAN DE LA FETE VOTIVE

Avant de céder la parole au Président du Comité des Fêtes, le Maire souligne la bonne préparation et la bonne organisation de la fête votive 2024. D'excellents retours ont été enregistrés en termes de programme, de forte mobilisation des bénévoles, d'affluence et d'absence d'incidents.

Parce qu'il est de tradition que le Comité des Fêtes présente son bilan devant le Conseil Municipal qui participe financièrement à l'opération, Olivier BOSCO détaille les comptes qui font apparaître :

- Des recettes pour 14 199,38 € contre des dépenses pour 12 509,05 € soit un excédent de 1 690,33 € hors subvention annuelle de la Mairie au Comité des fêtes de 1 000 €.
- Un produit de la quête de 1 980,80 €.

Le bilan ne fait pas apparaître les frais de branchement et de débranchement des tableaux électriques réglés par la Commune directement auprès d'ENEDIS.

Le bilan financier de la fête votive du 15 août 2024 est consultable en Mairie.

Sur l'organisation proprement-dite, si les réunions préparatoires organisées en 2023/2024 ont permis d'améliorer certains points, Olivier BOSCO note que le Comité des Fêtes n'a pu bénéficier du prêt du barnum qui lui avait été promis ainsi que les difficultés de la Commune à obtenir une estrade auprès de la Communauté de Communes.

Des solutions seront recherchées pour améliorer le dispositif.

7- ZONE D'ACCELERATION DES ZONES D'IMPLANTATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La possibilité a été offerte aux communes de définir leurs zones d'accélération de l'implantation des énergies renouvelables.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'opération a été conduite en novembre 2023 avec la définition au cours d'une réunion publique des règles et d'un zonage qui ont été validés en Conseil Municipal et transmis à la Préfecture.

Dans un courrier récent, Monsieur le Préfet de la Drôme indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'ayant pas mis en place un Comité Régional de l'Energie (CRE) et pour ne pas pénaliser les communes qui ont travaillé, il a engagé une première phase d'arrêt de ces zones.

Les documents transmis par la commune ont été vérifiés par ses services et une carte établie sur cette base a été transmise à la Commune pour validation.

La réponse est attendue avant le 30 octobre, sans retour à cette date, les zones seront arrêtées par le Préfet.

La carte est examinée et validée à l'unanimité. (délibération n°2024-36)

Le Préfet annonce également une deuxième phase d'identification des zones d'accélération.

8- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES CHARGES DE SCOLARITE POUR L'ECOLE DE BARRET-SUR-MEOUGE

La Commune de Barret-sur-Méouge a transmis une proposition de convention relative aux modalités de participation de la Commune de Lachau aux frais d'accueil des écoliers.

Elle prévoit la garderie à partir de 8 H 00, le maintien du tarif des repas à 6,50 €, une participation forfaitaire de 1 700 € par enfant et par an à régler en début d'année scolaire.

Le Maire de Barret-sur-Méouge indique dans son courrier qu'une nouvelle Directrice a été nommée et que le poste de l'ATSEM est pérennisé.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention. (délibération n°2024-34)

9- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Voirie : les utilisateurs du chemin du Château et de la Tour préconisent des mesures de nature à optimiser les investissements en réduisant leur coût. Ces propositions seront examinées et chiffrées pour une mise en œuvre au printemps sous la direction de Michaël et de sa commission.

Communauté de Communes : en vue du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à la CCSB au 1^{er} janvier 2026, une « charte sur l'eau » est soumise aux communes. La Commune de LACHAU opposée à ce transfert obligatoire se prononce défavorablement à l'unanimité. (délibération n°2024-35)

Déploiement de la fibre : Yves suit le dossier qui concerne maintenant des « queues de chantier » comme la desserte du lotissement et du quartier de la Pinié.

SMIGIBA : une pêche électrique est organisée. Le dossier des berges de la Lozance reste quant à lui en attente.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

10- QUESTIONS DIVERSES

La Compagnie en Vies a transmis une demande de subvention. Affichant le financement par une autre collectivité, les textes prévoient qu'elle ne peut bénéficier de deux financements pour une même opération. Une réponse fondée sur ce motif lui sera transmise.

Un point est fait sur les besoins en termes d'élagage et de débroussaillage en vue de l'établissement de devis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 H 55.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet